

Tâches de l'office

- [Etablir la liste des gérances louant des appartements à Ecublens](#)
- Préavis des demandes de changement d'affectation de logements
- Recenser les demandes pour logements subventionnés

Appartements subventionnés et à loyer modéré

Condition à remplir pour pouvoir s'inscrire :
Etre domicilié depuis 5 ans au moins sur la commune d'Ecublens

Immeubles communaux à loyer modéré

- Route du Bois 2-4
- Chemin de Veilloud 5 -7



[Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la Commune d'Ecublens/VD](#)

Immeuble subventionné

- Chemin de la Forêt 14 A-E.



[Prescriptions communales spéciales relatives aux conditions d'octroi et d'occupation d'un logement construit ou rénové avec l'appui financier des pouvoirs publics ou d'un logement à loyer modéré](#)

Inscription

Remplir le formulaire [Inscription pour un appartement subventionné](#) (PDF) que vous pouvez aussi obtenir auprès de notre service.

Validité

Votre demande est valable 1 an; si vous ne la renouvelez pas, elle sera annulée après cette échéance.

Conseils logement

Sensibles à la problématique du logement, les communes membres de l'ARASOL (Association Régionale d'Action Sociale dans l'Ouest lausannois) ont décidé de financer un poste de travailleuse sociale logement afin de mieux répondre aux besoins de leurs habitants. Ainsi, depuis août 2012, une nouvelle collaboratrice a été engagée par l'ARASOL.



[Plus d'informations sur les conseils logement](#)